



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rapport du Jury EXAMEN PROFESSIONNEL SAENES CLASSE EXCEPTIONNELLE Session 2021

Statistiques générales

- Nombre d'inscrits : 57
- Nombre de dossiers RAEP retenus : 49
- Nombre d'admissibles : 25
- Nombre d'admis : 10
-

Nombre de postes offerts : 10

- Seuil d'admissibilité (note) : 45
- Seuil d'admission sur la liste principale (note) : 72.50

Total seuil = 117.50

Exapro SAENES cl. Except.	Inscrits		Dossiers RAEP retenus		admissibles		admis	
	H	F	H	F	H	F	H	F
	7	50	7	42	2	23	1	9

Exapro SAENES cl. Except.	Note + haute		Note + basse		moyenne	
	Admissibles / admis		Admissibles / admis		Admissibles / admis	
	H	F	H	F	H	F
	18/14.50	20/18	17/14.50	15/10	15.75/14.50	16.84/16.44

- Nombre de notes éliminatoires à l'admissibilité : 6
- Nombre de notes éliminatoires à l'admission : 0

Origine des candidats	EPLÉ	Services académiques	Universités	CROUS	Ministère Intérieur	Totaux
Exapro SAENES cl. Except.	Admissibles / admis	Admissibles / admis	Admissibles / admis	Admissibles / admis	Admissibles / admis	Admissibles / admis
	13/5	7/3	2/1	2/0	1/1	25/10

Admissibilité :

Dossiers RAEP dématérialisés

Admission :

Nombre de commissions : 2

Nombre de jury par commission : 3

I L'épreuve d'admissibilité (coefficient 3)

Elle consiste en l'examen d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Toute note inférieure à 8 est éliminatoire.

D'une manière générale, les dossiers de RAEP sont de très bonne qualité. Ainsi pour être retenu pour l'épreuve d'admission, les candidats doivent porter une attention toute particulière à la constitution et à la rédaction du dossier sans pour autant mettre en avant des missions ou joindre des documents que le candidat ne serait pas en mesure d'explicitier ou de détailler lors de l'oral.

Il est attendu notamment des candidats

1. une mise en relief de leur parcours professionnel au travers des différentes expériences, grâce à un propos structuré, problématisé qui met en perspective les enjeux des fonctions exercées. Le dossier de RAEP n'est pas simplement une chronologie des postes occupés ou une énumération des tâches exécutées.
2. qu'ils mettent en avant les compétences acquises sur les différents postes occupés qu'elles soient techniques (finances, sécurité ...), managériales ou relationnelles.
3. une attention particulière sur la présentation et l'orthographe.

Par ailleurs, les candidats qui se présentent à l'examen professionnel doivent s'attacher au respect des consignes. A à titre, il est indiqué dans le guide de constitution des dossiers *"qu'afin de garantir l'anonymat de votre dossier, vous veillerez à ne jamais mentionner votre nom dans aucune des descriptions que vous serez amené(e) à faire dans ces pages ou dans les documents que vous joindrez à votre dossier. Dans le cas contraire votre dossier sera déclaré irrecevable en raison de la rupture de l'anonymat vous serez éliminé(e) de l'examen professionnel."*

6 dossiers de RAEP ont été écartés à ce titre.

II L'épreuve d'admission (coefficient 5)

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury généralement composé de trois personnes. Les membres du jury sont soit des personnels de direction soit des personnels administratifs en poste en EPLE en service déconcentré ou dans l'enseignement supérieur.

La durée de cet entretien est de 25 minutes dont 5 minutes au plus de présentation du candidat et une mise en situation en fin d'entretien.

La durée de la présentation est normée par l'arrêté du 21 décembre 2010 et notamment son article 5 *"présentation d'une durée de 5 minutes au plus"*. Les candidats doivent donc s'astreindre à la respecter. Un certain nombre de candidats a dû être arrêté, ce qui témoigne d'un manque de préparation à cet exercice.

La présentation

Elle doit être claire et dynamique. L'exposé doit mettre en valeur, en s'appuyant sur les tâches et missions confiées, **les compétences acquises et le potentiel du candidat.** A ce titre, Il convient de privilégier les présentations qui s'inscrivent dans une logique d'acquisition des compétences plutôt que strictement chronologique.

Enfin, il est conseillé aux candidats de conclure leur exposé **par les motivations** qui les conduisent à présenter cet examen professionnel en se projetant par exemple dans de nouvelles fonctions.

Certains candidats semblent encore penser que l'accès au grade de classe exceptionnelle ne serait « qu'une juste » reconnaissance de leur parcours et peuvent passer à ce titre à côté de leur oral par manque de préparation.

L'échange avec le jury

A l'issue de la présentation, le candidat est questionné par le jury qui cherche à appréhender à partir des éléments de son RAEP ou de sa présentation ses compétences au travers d'un questionnement autour de son parcours et de son environnement professionnel. Des questions générales sur l'environnement institutionnel, l'actualité, les réformes en cours en lien avec le domaine d'activité ou les fonctions exercées peuvent être posées. Le candidat doit **être en mesure de répondre de manière claire à des questions basiques sur l'organisation de l'établissement où il exerce, sur son environnement institutionnel et sur le système éducatif. Les candidats les moins bien évalués sont ceux qui n'ont pas été en mesure de formuler des réponses en adéquation avec les attentes du jury car trop évasives ou imprécises.**

Ainsi, par exemple, les candidats exerçant en lycée doivent être en mesure de répondre de manière claire sur les enjeux et objectifs de la réforme du baccalauréat, ou ceux exerçant en services déconcentrés sur la nouvelle organisation territoriale des services de l'Etat ou sur les enjeux de l'intégration des services de la jeunesse et du sport. Enfin, les candidats doivent connaître les grandes réformes en cours comme la RH de proximité ou la loi de transformation de la fonction publique.

Les candidats doivent également, au travers de cet échange, démontrer qu'ils sont en mesure de prendre du recul sur la fonction occupée, sur le sens de leur action ou sur les questions posées. **Lorsque des questions sollicitant l'avis du candidat sont posées, le jury n'attend pas de certains qu'ils s'engagent dans des digressions ou dans une description du sujet sans poser un avis.**

Enfin, les candidats **doivent être attentifs à leur posture ou leur attitude, il convient de ne pas se montrer familier ou condescendant avec les membres du jury. Ce type de comportement a pu être pénalisé.**

Les mises en situation

Le jury attend que le candidat fasse preuve de réflexion et de bon sens dans le traitement de la situation qui lui est soumise.